

Printemps des jeunes aficionados

dessine moi un toro

**CONCOURS DE
DESSIN**
ouvert aux enfants
de 4 à 14 ans
Sous la présidence de
Michel TOMBEREAU



Publication des résultats et remise des prix à Saint-Gilles
le samedi 26 mars 2011 à 16h30 dans le cadre du
Printemps des jeunes aficionados

(voir règlement en annexe).



REGLEMENT du CONCOURS

« Dessine-moi un toro »

Article 1 : ORGANISATEUR

COORDINATION DES CLUBS TAURINS DE NÎMES ET DU GARD

Printemps des jeunes aficionados

Article 2 : THEME DU CONCOURS

Le Printemps des Jeunes Aficionados lance un concours dont le but est de réaliser le plus beau dessin sur le thème « *dessine-moi un toro* ».

Article 3 : OBJET DU CONCOURS et TECHNIQUE DE DESSIN

L'objet de ce concours est de réaliser un dessin représentant un toro quelque soit le contexte, l'environnement ou la situation de la représentation.

Format : papier A4 exclusivement (paysage ou portrait).

Genre : dessin, peinture, collage, photographie (photos uniquement autorisées comme élément d'une technique mixte)

Article 4 : DATE ET LIEU DE REMISE DES DESSINS

La réalisation du participant devra être transmise par voie postale ou déposée à l'adresse suivante : Mairie de SAINT-GILLES, Service de la Communication, place Jean-Jaures, 30 800 SAINT-GILLES sous pli comportant la mention : Concours « *Dessine-moi un toro* » Le concours débutera le 31 janvier 2011 à 0 heures pour se terminer le 15 mars 2011 à minuit, le cachet de la Poste faisant foi pour les envois par voie postale (date de réception pour les plis déposés directement en Mairie de Saint-Gilles).

Article 5 : PERSONNES CONCERNEES

Ce concours est ouvert à tous les enfants âgés de 4 ans à 14 ans révolus.

Article 6 : MODALITES DE PARTICIPATION

Les nom et prénom de l'enfant participant, les nom et prénom de l'un des parents, l'âge de l'enfant, l'adresse postale, l'adresse e-mail et le numéro de téléphone doivent figurer au dos du dessin. Le non-respect de ces conditions entraînera le rejet du dessin au concours. Les dessins comportant des mentions incomplètes ou illisibles ne pourront être retenus comme gagnants. Chaque enfant souhaitant participer au concours ne pourra présenter qu'un seul dessin.



Article 7 : LES GAGNANTS

Un jury, présidé par Mr Michel TOMBEREAU, décidera des meilleures réalisations. 3 gagnants seront désignés par catégorie d'âge parmi les participants :

- 1er catégorie : 4-7 ans
- 2ème catégorie : 8-11 ans
- 3ème catégorie : 12-14 ans

30 dessins seront sélectionnés pour être présentés dans l'enceinte des arènes de SAINT-GILLES samedi 26 mars 2011. Le palmarès sera communiqué le même jour à 16 h 30.

Article 8 : ACCEPTATION

Les dessins ne seront pas retournés aux participants. Les gagnants et parents ou représentants légaux des gagnants autorisent la publication des noms, prénoms, âge et éventuellement photo desdits gagnants à des fins de communication sur les résultats du concours et ce sans pouvoir exiger une quelconque contrepartie financière, tout refus entraînant la nullité de la participation au concours. Tout participant au concours de dessin autorise le **Printemps des Jeunes Aficionados** à utiliser son dessin et à le diffuser dans les médias, notamment sur internet. La participation à ce concours implique pleinement l'acceptation de tous les points du présent règlement.

En application de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, art L.27, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données les concernant. Les participants ainsi que leurs « tuteurs légaux », peuvent exercer ce droit, ou s'opposer au traitement informatique de ces informations en s'adressant par mail à coordination.printemps@gmail.com

Ce présent règlement peut être obtenu sur le site <http://clubs-taurins-du-gard.skyrock.com/>

